



*Texte original: Anglais
Traduction non révisée*

1ère Congrégation générale 2 octobre 2024

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION POLYGAMIE

Rapport du SECAM

La polygamie représente une réalité prévalente dans de nombreux pays africains, constituant un défi pastoral majeur pour l'Église. Ce défi se manifeste aussi bien chez les personnes déjà engagées dans des unions polygames avant leur adhésion à la foi que chez celles qui, après leur baptême, choisissent d'entrer dans une telle situation.

Consciente de la complexité de cette question, l'Église en Afrique a accueilli avec gratitude la demande adressée au SCEAM (Symposium des Conférences Épiscopales d'Afrique et de Madagascar) lors de la Première Session de la 16^e Assemblée Générale Ordinaire du Synode des Évêques en octobre 2023. Cette demande a sollicité une étude approfondie sur la manière d'accompagner les individus vivant dans des situations polygames. Comme le souligne le Rapport de Synthèse approuvé de la Première Session :

« Le SCEAM (Symposium des Conférences Épiscopales d'Afrique et de Madagascar) est encouragé à promouvoir un discernement théologique et pastoral sur la question de la polygamie et de l'accompagnement des personnes vivant dans des unions polygames qui viennent à la foi » (16q).

En réponse à cette demande, le Comité Permanent du SCEAM a opté pour une approche pastorale. Cette démarche met en avant la proximité, l'écoute attentive et le soutien, offrant un accompagnement sans jugement tout en affirmant la Vérité de l'Évangile, qui donne vie à chaque croyant (Jean 14,6). Les sacrements et le témoignage de la vie chrétienne servent à proclamer cette Vérité, favorisant ainsi une compréhension plus approfondie de la vocation au mariage, de son lien intrinsèque avec le mystère du Christ, de Dieu, de l'Église et de sa dimension prophétique.

Afin de répondre à cette question complexe, nous avons adopté une méthodologie synodale structurée en cinq étapes :

1. **Équipe d'Experts** : Un comité de travail composé de 12 experts a été constitué pour aborder la question de la polygamie. Ce comité réunit des représentants de toute l'Afrique et de ses îles, incluant des spécialistes en théologie dogmatique et fondamentale, en études bibliques, en pastorale, en droit canonique et en anthropologie. Cette approche interdisciplinaire vise à fournir une analyse approfondie et nuancée de la polygamie, offrant des conseils pratiques pour accompagner les personnes en situations polygames dans le contexte africain.

2. **Conférences Episcopales :** À l'issue de l'étude du Comité de Travail, un document préliminaire sera préparé et diffusé aux Conférences Episcopales d'Afrique et des îles pour une révision et des commentaires supplémentaires. Étant donné les variations dans la prévalence et la nature de la polygamie en fonction des politiques étatiques, des pratiques religieuses et des influences culturelles, les contributions des 37 Conférences Episcopales seront cruciales pour enrichir et affiner le document, afin qu'il reflète les diverses réalités et défis auxquels l'Église est confrontée.
3. **Document Préliminaire :** Le Secrétariat du SCEAM collectera et consolidera les retours émanant des 37 Conférences Episcopales. Ces retours seront intégrés dans le document préliminaire élaboré par l'Équipe d'Experts. La version révisée du document, enrichie des perspectives continentales, visera à offrir une compréhension plus complète et contextuellement adaptée de la polygamie, assurant ainsi une réponse pastorale théologiquement fondée et culturellement pertinente.
4. **Assemblée Plénière :** Le document révisé sera présenté lors de l'Assemblée Plénière du SECAM, prévue en juillet 2025 au Rwanda. Environ 250 évêques, incluant les Présidents des Conférences Episcopales nationales et régionales ainsi que des délégués élus, se réuniront pour examiner le document. Cette assemblée permettra d'engager des discussions approfondies et d'entreprendre des délibérations sur le contenu proposé, en veillant à prendre en compte les expériences et perspectives diversifiées de l'Église en Afrique et dans ses îles. Après cette phase, les évêques voteront et adopteront la version finale du document, qui servira de ressource pastorale essentielle pour traiter la question complexe de la polygamie dans le contexte africain.
5. **Soumission à Rome :** Fidèle à son engagement envers la doctrine catholique sur le mariage, l'Église en Afrique explore la question de la polygamie sous un angle pastoral, en s'interrogeant sur la forme la plus appropriée de soins pastoraux pour accompagner les personnes en situations polygames. Une fois le document de consensus voté et adopté par les évêques africains lors de l'Assemblée Plénière, il sera soumis à Rome pour obtenir des orientations théologiques et doctrinales complémentaires. Cette étape assurera que l'approche pastorale développée par l'Église africaine est en accord avec les enseignements de l'Église universelle.

Actuellement, le travail se poursuit avec l'équipe d'experts, qui a déjà pris la mesure de la complexité de la question. Le Secrétariat du SCEAM a également informé les Conférences Episcopales d'Afrique et des îles de ce processus et de l'importance de leur contribution pour enrichir le document préliminaire en préparation.